

Baromètre Autonomie 2015 : bilan sur le vieillissement et la perte d'autonomie en France*Actualité scientifique*

Il ne s'agit pas d'ajouter des années à la vie, mais de la vie aux années. C'est dans cet esprit qu'un réel débat est ouvert autour de **l'amélioration de la situation des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie**. En 2015, une **nouvelle enquête Baromètre Autonomie** enregistre l'évolution des pensées sur la perte d'autonomie auprès de 1 600 personnes (dont plus de 60% ont entre 40 et 65 ans). Depuis 2012, un **projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement** a permis de mettre en lumière la **volonté générale d'être à l'écoute des personnes âgées**. Cette loi repose sur une anticipation et une adaptation de la société face au vieillissement de la population.

Parmi ces adaptations, l'accompagnement à la personne doit être au centre du débat car **80% des Français plébiscitent le maintien à domicile** lorsqu'il s'agit d'envisager l'aide à apporter à un proche. **Cependant seul 50% pensent que la famille peut agir seule**, d'où la prise de conscience des charges pesant sur l'aide familiale en termes financiers, mais aussi de temps, de stress, de pression psychologique et physique ou encore concernant la difficulté à concilier le rôle d'aidant avec la vie professionnelle et personnelle.

Cette enquête indique que 62,3% des Français ne connaissent pas le coût mensuel moyen dépensé par une personne en perte d'autonomie. Aujourd'hui ce coût est estimé à environ **1 800 € par mois à domicile et 2 500 € par mois en établissement**, dont environ **1 000€ de reste à charge**. (Source : Fondation Alzheimer)

Concernant le financement de la perte d'autonomie, les résultats de l'enquête montrent que :

- **60,3% des Français sont pour un financement mixte** : une protection à deux niveaux, comme pour la couverture santé : un régime obligatoire et un régime complémentaire
- **67,4%** sont pour **le contrat collectif**, c'est à dire que l'entreprise participe au financement
- **76,7%** sont d'accord pour cotiser **1 euro par jour à partir de 40 ans**

La perte d'autonomie implique bien souvent une aide informelle ou familiale, qui commence à être reconnue politiquement :

- Il existe aujourd'hui plus de 4,3 millions d'aidants auprès d'une personne âgée de 60 ans ou + dont 83% sont des membres de la famille (44% un conjoint, 13% un parent, 12% un enfant)
- **14,7% des + de 50 ans** déclarent être aidants informels : 52 ans est l'âge moyen des aidants
- 47% des aidants exercent une activité professionnelle
- **62 % sont des femmes : les aidants sont d'abord des aidantes !**
- **74% des aidants informels dispensent des soins quotidiens** (26% des soins hebdomadaires)

Cependant, aidant est une activité à hauts risques car 83% des aidants déclarent ressentir une charge lourde et éprouvent un sentiment de solitude. Les aidants sont exposés à un risque de **surmortalité** de 60% dans les 3 ans qui suivent le début de la maladie de leur proche.

D'ailleurs, l'enquête Baromètre Autonomie montre que les français sont à **75,6%** pour les aménagements des horaires des aidants, à **81,8%** pour le maintien de leurs droits sociaux et à **72,5%** pour le renforcement de l'aide au répit.

De ce fait, cette enquête a permis de mettre en lumière les attentes de la société en termes de vieillissement : les Français souhaitent **un financement solidaire, complémentaire et pérenne** du risque de perte d'autonomie, une **meilleure reconnaissance du statut d'aidant**, et une réforme de la prise en charge en établissement. Il s'agit aujourd'hui de **changer de regard** sur « les vieux » et de **se sentir tous concernés par la question**, bien que pour la plupart la perte d'autonomie reste encore taboue car elle fait peur ou paraît lointaine.